

DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282), sur les demandes approuvant pour :

- le bâtiment situé au 1641, rue Atateken, l'usage « résidentiel situé au rez-de-chaussée », relativement à l'aménagement d'un logement et ce, conformément au paragraphe 8° de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1254272003];
- le bâtiment situé au 2608, rue Bercy, « le remplacement d'un espace non habitable par un espace habitable situé sous le niveau du rez-de-chaussée », et ce, conformément au paragraphe 13° de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1254272002];
- la propriété située au 463, rue Sainte-Catherine Ouest, l'usage « occupation événementielle », et ce, conformément à l'article 385.4 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1254869004];
- le bâtiment situé au 116, rue De la Gauchetière Ouest, l'usage « activité communautaire ou socioculturelle » pour le local commercial au rez-de-chaussée, et ce, conformément à l'article 225 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1257400002].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu **le mardi 8 avril 2025, à 18 h 30**, à la salle Espace citoyens(nes), au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à ces demandes peut également communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Fait à Montréal, le 22 mars 2025

La secrétaire d'arrondissement,
Anne-Marie Lemieux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie